

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Mis en ligne sur le site Internet de la ville de Libourne le 22 décembre 2023

23-12-260

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN Conseillère municipale déléguée

Absents :

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Bilal HALHOUL pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ATE (AIRE TERRESTRE EDUCATIVE) DÉVELOPPÉ PAR L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ ET MENÉ PAR LE COLLÈGE DES DAGUEYS

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant le dispositif Aire Terrestre Educative (ATE) développée depuis 2016 par l'Office Français de la Biodiversité,

Une aide éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège.

Son objectif est de :

- développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative d'un bien commun,
- reconnecter les élèves à la nature et favoriser la connaissance et la préservation des milieux et de la culture,
- faire émerger les synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs de la gestion et de la protection de l'environnement.

Après plusieurs séances de découverte de l'ATE en 2022-2023, les élèves seront impliqués, dès l'année scolaire 2023-2024 dans la réalisation d'aménagements m (installation de poubelles, de panneaux de sensibilisation etc...).

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20231218-DELIB_23_12_260-DE

Ce projet est donc mené par les élèves du collège des Dagueys qui seront accompagnés d'une équipe enseignante et d'un référent de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde (FPPMA 33) qui prendra en charge financièrement les investissements de ce projet.

Considérant que la Ville de Libourne soutien ses acteurs locaux et leurs initiatives en terme de biodiversité,

Vu l'avis de la commission finances en date du 14 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer et à verser une subvention à la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde d'un montant de 1 250 €

Imputation 922/9220/6574/EDUC.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.12.23 et de la publication le 22.12.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne